



Propriété intellectuelle.
L'Article L1111 du Code de Propriété Intellectuelle assimile pour l'architecte à l'œuvre sur lequel repose un droit de propriété intellectuelle exclusive et applicable à tout ce qui comporte une œuvre architecturale et morale ainsi que des attributs d'ordre patrimonial, à l'œuvre d'architecture telle que le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage, choisi de lui confier, lui a confiée.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont pas en soi des actes réglementaires et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'en feraient pour quelque but que ce soit.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont pas en soi des actes et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient engager le plan d'exécution (pour visa du maître d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de son marché.

Le département d'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'ouvrage et l'architecte de toutes conditions éventuelles dans les pièces écrites, qu'il soit soumis, ou modifications qui s'avèrent nécessaires au cours de l'exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes en vigueur.

MEUNG-SUR-LOIRE
Construction d'une plate-forme logistique
Extension
9ème Avenue - Parc Synergie Val de Loire 45130 MEUNG-SUR-LOIRE



DEMANDEUR : ARGAN FONCIERE 21, RUE BERGOT 92220 NEUILLY-SUR-SEINE T: 01 47 47 47 47	ARCHITECTE : A26 GL A26-GL 165 Bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80
BUREAU ICPE : VERITAS Rhône-Alpes Auvergne 16, chemin du Jubin 69236 - 69271, DARDILLY T: 04 72 29 70 70	

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES VRD

ECHELLE : 1 : 500 DATE : 22/04/2020 FORMAT : A0 PC2b
1708 A26 ARC PC PLN 0 A